

Congrès national de l'Association des Libres-Penseurs de France

(Bellegarde, les 27 et 28 mai 2006)

Allocution d'ouverture

**(Roland Monnet, Pt du « Cercle Républicain
Edgar Quinet-Aristide Briand)**

Chers camarades,

Aujourd'hui, le révisionnisme anti-républicain et anti-laïque s'inscrit plutôt dans une démarche hypocrite, rampante, lénifiante,

doucereuse. Il ne gueule plus « Il faut abattre la gueuse », comme avant guerre, au moment du Front Populaire dont nous célébrons d'ailleurs le 70^{ème} anniversaire. Il préfère susurrer, à tous propos, « *Vous voyez bien que le modèle républicain ne marche pas ! Il faut le réformer ! Il faut aménager la loi de 1905 !* »

Aménager la loi de 1905 ! Rien que ça !

Rappelons-en tout de même, en deux phrases, l'énorme portée politique :

1) Elle fonde la République laïque en rassemblant les deux France, historiquement antagonistes au plan religieux, en une même citoyenneté nationale, excluant du même coup l'émergence de toute identité nationale catholique telle que celle prônée par « l'Action française » de Charles Maurras.

2) Elle donne un contenu universel au principe de laïcité comme modèle d'un « vivre ensemble » garanti par la neutralité de l'Etat.

Mes chers camarades,
souvenons-nous bien que le

socle du pacte républicain français est constitué par deux principes : **a) La volonté commune procède du peuple**□

et

b)

Tous les citoyens sont égaux devant la loi.

Ces principes font, et ce n'est pas un détail ! que la

volonté collective, celle du peuple souverain, contraint **l'individu à être libre** !

C'est à dire le place dans l'obligation de choisir ses options politiques et religieuses uniquement en vertu de critères ressortissant de son intime conviction.

Et c'est cette faculté intangible, qu'offre le droit républicain à chaque citoyen français de choisir son propre chemin spirituel ou politique, qu'entend mettre à bas le communautarisme différentialiste.

Celui-ci revendique en

effet des droits à la différence qui seraient spécifiques de chacun des segments ethniques et religieux de la communauté nationale, en vertu de « vérités révélées » le plus souvent antagonistes entre elles. Avec pour conséquence la réinsertion des

cléricalismes dans le champ public, lesquels se verraient ainsi octroyés – au nom de la démocratie – le pouvoir de dire le Beau, le Bien et le Vrai en fonction de dogmes indiscutables.

Alors chers amis,
tentation ou perfide
calcul ? Pour en
combattre les effets
pervers, doit-on pour
autant ériger la «
discrimination positive »
en panacée universelle
?

Il faut tout de même
savoir que cette
démarche sous-tend
une volonté de «
rupture » capitale :
celle de placer le point
de vue moral au cœur
du « politique » en tant
que conception de
l'équité comme
fondement de la justice

?

Et pour quels résultats
? :

1) L'abolition de la
notion d'intérêt

général fondé sur
l'égalitarisme
républicain devant la
loi, c'est-à-dire sur la
reconnaissance
imprescriptible du
droit de chacun de
faire ou de ne pas
faire dans les limites
de la loi.

2) Ceci au bénéfice
de la
segmentarisation de
la collectivité
nationale en
collectivités
particulières,
ethniques ou
confessionnelles,
nanties de lois

spécifiques qui, dès
lors, s'imposeraient
à chaque individu
des dites
communautés
particulières.

3) Avec pour

conséquence
ultime, mais c'est
bien le but
recherché, la
liquidation définitive
de l'Etat-Nation
France (*ce qui est
aussi le vœux des
gauchistes du style*

Toni Negri et compagnie)

Doit-on accepter le
risque qu'un jour
soit inscrit au
fronton des
édifices publics, en
écho au « **Travail,
Famille, Patrie** »
pétainiste rejeté
par nos anciens, le

triptyque

« **Morale, Équité,
Justice** »,

en lieu et place du

« **Liberté, Égalité,
Fraternité** »

républicain ?

Non ? Alors
combattons cette
idée de
discrimination
positive qui ne
peut reposer que
sur des politiques
de quotas
ethniques et

religieux. Et
combattons ceux
qui les portent.
Monsieur Sarkozy
notamment.

Chers
camarades,

Il est de bon ton
de gloser sur la
laïcité à la

française, qui
serait, soi-disant,
impropre à
l'exportation.

Il suffit

cependant de
constater que,
sous des formes
différentes, elle
existe dans la
plupart des pays
européens ainsi
qu'aux

Etats-Unis. Cela
dit, elle a plus
pour fonction de
protéger les
religions de
l'emprise de
l'Etat que,
comme en

France, de
protéger l'Etat
contre l'emprise
des religions.

Et dans les pays

où il existe une
religion d'Etat,
en Grande
Bretagne
notamment, le
principe de
tolérance
garantit la

liberté de
pensée et la
liberté de
religion, y
compris la
liberté de ne
pas en avoir.

En fait, nos
sociétés
démocratiques
sont porteuses
de valeurs
universelles
propres à

transcender les
différences
culturelles. Et
même si elles
ne les
respectent pas
toujours, c'est

une raison de
plus pour les
défendre.

Alors, du coup,

est-ce faire
injurer à Nicolas
Sarkozy que
de dire qu'il est
carrément
révisionniste
lorsqu'il affirme

dans l'un de
ses livres, je le
cite « *préférer
l'espérance
religieuse à
l'espérance
sociale* » ? ...

... Et que, pour ce faire, il veut « réformer » la loi de 1905, tout en proclamant (sur Europe 1, en

réponse à une
question de
Jean-Pierre
Elkabach, juste
après le retrait
du CPE) son
anti-égalitarism

e et son
attachement à
la
discrimination
positive ?

... Alors que
certains
députés de ses
amis, tels
Messieurs
Raoul et
Rombaux,

proposent ni
plus ni moins
que de
réactiver le
délit de
blasphème, à
la demande

d'organisations
musulmanes
qui refusent le
droit à
l'irrévérence et
à la caricature
?

... A quand
l'exécution
symbolique
de Voltaire en
place
publique et

l'autodafé de son œuvre impie ?

Chers amis,

**Comme vous
le savez, ces**

révisionnism
es plus où
moins
douceux
ont en
commun de

prôner le
différencialis
me
communauta
riste. Avec
au cœur de

leurs
systèmes, le
grand retour
du religieux
qui rendrait
acceptable la

féroacité de la
société
mondialisée
du tout
précaire et
du tout

concurrentiel

■

Ainsi,

courant avril,
à 10 jours
des
législatives
italiennes, le
pape Benoît

XVI, lors
d'une
audience
accordée
aux
dirigeants du

« parti
populaire
européen »
réunis à
Rome (dont
Nicolas

Sarkozy) a
t-il durement
critiqué le
laïcisme «
cette culture
qui relègue

*la
manifestation
de la
conviction
religieuse à
la sphère du*

*privé et du
subjectif* ».

Voici donc

notre Benoît
XVI (... XVI
comme le
Louis qui en
perdit la tête
en 1793...)

dans le droit
fil du
concept de
« racines
chrétiennes
de la France

» dont le
flop
électoral est
encore dans
toutes les
mémoires.

Alors
imaginons
que dans le
futur, on ne
sait jamais
en cas de

vigilance
laïque
vacante,
cette
prétention
prenne

force de loi
?

C'est-à-dire
donne pour
fonctions
officielles

aux
cléricisme
s de tous
poils le soin
de dire le
Beau, Le

Bon et le
Vrai à la
société
civile ? En
vertu de
vérités

révélées
d'ailleurs
parfaitement
t
antagoniste
s entre elles

?

Alors adieu
l'interruptio

n volontaire
de
grossesse !
Adieu
l'école sans

dieux !
Bonjour le
délit de
blasphème
! Bonjour la

traque aux

penseurs

libres !

Place aux

impitoyable

s conflits
religieux
entre
chaque
camp de

porteurs de
salut par la
souffrance
et le
martyre.

Peut-être
penserez-vous
que
j'exagère,
que je crie

au loup
intégriste «
bouffeur »
de laïques,
en prêtant

aux
cléricisme
s la volonté
d'être au
cœur de la

gouvernanc e de la cité ?

Je viens de
rappeler
les
prétentions
vaticanes.

Mais
souvenons-
nous bien,
chers
camarades

, qu'à
l'occasion
des
révoltes
banlieusard

es de novembre 2005, l'Union des Organisatio

ns
Islamiques
de France
a lancé, je
cite « *une*

fatwa

concernant

les troubles

qui

touchent la

France ».

Et ça, c'est

du lourd !

du très

lourd

même !

Car c'est

viser à
s'affranchir
de l'un des
fondement
s

constitution nels de la République , son indivi sibilité

’

en la

proclamant

«

différentia

liste **>>**

par

l'intermédi

aire d'une

directive –

la

fatwa

- ayant

force de

**loi
pour un
segment
de la
collectivité**

nationale.

Et puis,

dans le
même
temps, le
Grand
Rabbin qui

demande,
je cite, «
*un tribunal
rabbinique
national*

*chargé de
trancher
les conflits
juridiques
entre les*

juifs » ...

. faisant

ainsi

litière, en

toute

simplicité,
du socle
républicain
d'égalité
de droits

entre tous
les
citoyens
devant la
loi et

abolissant
du même
coup les
tribunaux
de la

Républiqu
e chargés
de la dire
au nom du
peuple

français !

Chers
camarade
s,

Je
rencontre
parfois, et
vous
aussi, des

Français
qui se
disent
laïques.
Mais voilà

**! Au nom
de l'intérêt
supérieur
de l'unité
politique**

de

l'Europe

ils

préfèrent

qu'après

tout «
l'Europe
vaut bien
une
messe »

!

Et de dire

que par
respect
pour les
Polonais
par

exemple,
il faut
constitutio
nnellement
t prendre

en compte
l'exigence
vaticane
de racines
chrétienne

s de
l'Europe...
et, bien
entendu,
ranger

notre
laïcité au
musée !

Alors
question !
En vertu
du même
principe

de
respect
des
conviction
s d'une

majorité
de
polonais
(et de
fortes

minorités
partout en
Europe),
doit-on
inscrire

l'antisémit
isme,
l'homopho
bie et le
délict

d'interrupt
ion de
grossesse
au rang
de

principes constitutio nnels ?

... Et
pourquoi
pas le
créationni

sm e tant
qu' on y
est ?

Mais
restons
sérieux
et

puisque
d'aucuns
cherchen
t dans

l'histoire identitaire e de l'Europe

matière à
liquider la
laïcité en
tant que

socle
d'un vivre
ensembl
e

universel,
opposon
s leur
cette

réflexion
d'Edgar
Morin qui
remet

bien, si je
puis dire,
« l'église
au milieu

du village

» : ■

«

*L'Europe
ne peut
être*

réduite

au

christiani

sme.

*L'Union
Européenne
ne peut
être*

que

démocrat

ique,

c'est à

*dire en
rapport
avec
l'héritage*

grec.

*L'humanité
européenne
n n'a pas*

*seuleme
nt une
source
biblique*

ou

biblico-c

hrétienn

e,

c'est-à-di

re l'idée

d'un

Dieu qui

fait
l'homme
à son
image.

*Elle a
aussi
une
source*

grecque
profonde
selon
laquelle

ce sont

les

citoyens

qui

décident
du sort
de la cité
ce qui,

par
définition
, est une
rupture

*avec
l'idée
religieuse.
e.*

Athéna
protège
la ville
mais

*n'intervie
nt pas
dans le
gouvern*

ement.

La

pensée

humaine

*et la
raison
humaine
n'ont pas*

besoin
du
secours
de Dieu

et de la
théologie
: elles
peuvent

critiquer

la

religion.

*Le
christiani
sme,
originair*

e du
Moyen
Orient et
non de

l'Europe

est

largement

nt

postérieure

ur à

l'apport

grec,

*remis en
lumière
lors de
la*

*Renais
sance. De
plus, au
moyen*

*âge,
l'apport
arabe fut
important*

*t dans le
domaine
des
connaiss*

ances

mathém

atiques,

scientifiq

*ues et
philosop
hiques.
Quant à*

*l'apport
juif, et
notamm
ent celui*

des

marrane

s

comme

Montaigne

ne et

Spinoza,

il eut

*entre
autre le
mérite
d'introdu*

ire le

scepticis

me. □

*C'est
donc la
libre
pensée*

qui
défini
l'Europe

».

C'est
pourquoi
chers
camarad

es nous
proposo
ns à la
réflexion

du
congrès
la
résolutio

n

suivante

-
-

« Le
congrès
de
l'Associ

ation des libres penseur

s de
France
réuni à
Bellegar

de les

samedi

et

dimanch

e 27 et
28 mai
2006 :

o

Appelle

à la

vigilanc

e tous
les
citoyens
attachés

aux
valeurs
républicain
aines de

liberté
de
conscience
et

de
pensée
ainsi
qu'au

principe
d'égalité
de tous
devant

la loi.

o

Dénonc
e les
entrepri

ses
révision
nistes
des

milieus
cléricaux
et
politiciens

ns
vis-à-vis
de la loi
de 1905

de
séparati
on des
églises

et de
l'Etat.

o

Rappel

e que

les

fondem

ents

historiq

ues de

l'identité

européenne

ne

résultent

t

d'apport

s divers

■
■

civilisati
on
greco-r
omaine,

influenc

es

chrétien

nes,

juives et
musulm
anes,
Renaiss

ance et
philoso
phie
des

Lumière
s
fondées
sur la

Raison.

o

**Affirme
dès lors**

que

l'identité

é

europé
enne ne
saurait

se
définir
autrement

ent que
par la
libre

pensée.

o

S'inquiète
des

conflits

que

génère

nt les
commu
nautaris

mes

ethno-r

eligieux

partout
dans le
monde

du fait
de leur
volonté

d'investi
ssemen
t du

champ

public

en

fonction des dogmes

qu'ils
cherche
nt à

■
imposer

■

o

Déclare

la

Laïcité, Bien Commun

n de

l'Humana

nité afin

que soit
partout
assuré

le principe de

neutralité
de
l'Etat,

seul
garant
des

libertés

individu

elles et

public

es >> .

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

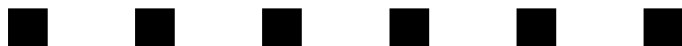
■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■



Résolu tion généra

le du congrès s

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

■ ■ ■ ■

Laïcité : Bien Comm

un de l'Humana nité

Libre pensé e□ :

Fondate ment de

l'identi té europé

enne

L'Asso ciation des

Libres
Pense
urs de

France
, réunie
en

congrès s à Bellegga

rd de sur
Valse
ri
ne, les

27 et

28 mai

2006 :

—

appelle

à la
vigilance
de tous

les
citoyen
s

attaché
s aux
valeurs

républi
caines
de

liberté de consci

ence et
de
pensée

ainsi
qu'au
princip

e

d'éggalit

é de

tous

devant

la loi ;

—

dénonc

e les

entrepr

ises

révisio nnistes des

milieus

cléricaux

et

politici
ens
vis-à-vi

s de la

loi de

1905

de sépara tion

des
églises
et de

l'Etat ;

—

rappell

e que
les
fonde

ments

historiq

ues de

l'identité

é

europé

enne

résulte

nt

d' appo

rts

divers :

civilisat

ions

celtes

et

greco-r

omaine

S,

influen

ces

chrétie
nnes,
juives

et

musul

manes,

Renais sance et

philoso

phie

des

Lumièr es fondée

sur la raison ;

—

affirme

dès

lors

que

l'identité

é

europé

enne

ne

saurait

se
définir
autrement

ent

que

par la

libre

pensée

■

;

—

s'inqui

ète des
conflits
que

génére
nt les
commu

nautari

smes

ethno-r

eligie u

x

partout

dans le
monde
, du fait

de leur
volonté
d'inves

tisse

ent du

champ

public
en
fonctio

n des
dogme
s qu'ils

cherch
ent à
impose

r ;

—

dénonc

e le

danger

que

représ
ente
pour

les

libertés

individ

uelles,
les
fanatis

mes et

les

intégrés

mes
religieux
et

réaffir

me la

nécess

ité de
combat
tre à la

foi

l'intégri

sme et

le

racism

e ;



à

contre
couran
t des

menée

s

commu

nautari
stes de
toutes

sortes,
seul le
pacte

républi
cain et
laïque,

est

propre

à faire

**vivre
ensem
ble les**

citoyen
s de
toutes

origine
s,
indépe

ndam
ment
d'appa

rtenan

ce ou

de non

appart
enance
religieux

se ;

—

constat

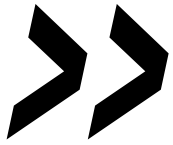
e la
volonté
exprim

ée par
plusieu
rs

minist

es de «

toiletter



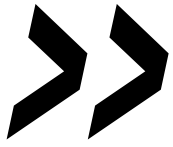
la loi
de

1905,
sous
prétexte

e

«

d'ouvrir



la

laïcité,

mais
en fait,
dans le

but

dissim

ulé de

réintro

duire

les

religion
s dans
la

sphère

publiqu

e ;

—

s'insur

ge

contre

le

subven
tionne
ment

public

direct

ou

camouf

lé des

lieux

de
cultes
et de la

formati
on de
leurs

ministr

es ;

Elle
demain
de

l'abrogation de la

loi d'août 2004

et de

sa

circulai

re d'appli cation

du 2
décem
bre

2005
faisant
obligati

on aux
maires
de

prendre

et en

charge

le finance ment

des écoles privées

extra-
muros.

A cet

effet,

elle

encour

age les
municipi
palités

à

surseoi

r à la

mise

en

œuvre

de ces
disposi
tions.

Souhait
tant
que le

9

décem

bre

soit
décrét
é «

Fête

de la

Laïcité

»

,

elle

appelle

toutes

le » » s

associ

ations

laïques

à se

mobilis

er dès

cette

année
pour
concré

tiser ce
projet.

Rappel ant les propos

itions de la commi

ssion

Stasi,

qui

suggèr

e au

gouver

nemen

t

d'acco

rdier un
temps
d'ante

nnne à la télévisi

on et
sur les
chaîne

S d'Etat aux

**couran
ts de
pensé**

e non
religie
use,

elle

exiger

à la

modification de la

loi du

30

sept

mbre

1986,

accord

ant un

droit

d'ante

nnne

aux

seuls

**cultes
religie
ux.**

Attach
ée au
respec

t de

l'individu

du,

I'ADLFP

F

dénon

ce
l'escala
vage

sexuel

sous

toutes

ses
formes
, en

particu

lier en

Allema

gne

dans

le

cadre de la coupe

du

monde

football



L'ADL

PF

rappell

e son

attach

ement

à la
liberté
d'expr

ession

sous

toutes

ses
formes
et

déclar e la Laïcité

, Bien
Comm
un de

I (Hum
anité,
afin

que

soit

partout

assuré

le

princip

e de

neutral

ité de

**l'Etat,
seul
garant**

des
liberté
s

individ

uelles

et

public
ues.